



## **PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 17 février 2022 à 19h00 en téléconférence**

**Membres ayant participé à la réunion :** Marie-Christine BINOT (arrivée à 19h24), Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Nora KHEMACHE, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

**Membres invités :** Stephen LESFARGUES, Elliot FLEYS.

À 19h03, il est constaté la présence de 7 membres, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et remercie l'ensemble du Bureau pour son implication

### **I. Vie Fédérale**

#### Ententes

Le Bureau Fédéral valide les ententes suivantes :

- ESB Chalons Charleville, (008002 - CLUB DE CHARLEVILLE MÉZIERES / 051015 - L'ESPÉRANCE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - SECTION BASEBALL) championnat régional de Baseball 19+ Grand Est, droits sportifs 008002 - CLUB DE CHARLEVILLE MÉZIERES
- Meaux Baseball Aigles - Les Scorps Baseball (077016 - LES AIGLES DE MEAUX / 077022 - Les Scorps Baseball) championnat départemental 12U Seine et Marne (77), droits sportifs 077016 - LES AIGLES DE MEAUX

#### Appel à projet Baseball5

Le Bureau Fédéral décide du lancement de l'appel à projet Baseball5 à la date du 18 février 2022. L'enveloppe sera de 20 000 € destinée aux clubs. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 mars 2022. Les dossiers seront étudiés et l'attribution sera décidé lors du Comité Directeur suivant cette date.

#### Organisation de tournoi :

Le club des Pitchers de Pineuilh sollicite la Fédération pour l'organisation d'un tournoi amical jeunes 12U-15U les 16-17 et 18 avril 2022, comprenant 8 à 10 équipes venant de France, d'Espagne et du Royaume-Uni.

Le Bureau Fédéral valide l'organisation de ce tournoi amical, en précisant de respecter les conditions sanitaires COVID 19 définies par le gouvernement français qui seront en vigueur à ce moment-là, valable pour l'ensemble des participants.

#### Club les Dragons

La section Baseball du club omnisport des Dragons de Villefontaine, affilié sous le numéro 038003, s'est constituée en association indépendante et a repris, avec l'accord du club omnisport, l'intégralité des activités Baseball dudit club.

Ce cas de scission, non prévu dans les règlements fédéraux, s'apparente à un transfert d'activité d'une section à une nouvelle association ; le club omnisport cessant totalement l'activité Baseball. Ce transfert inclut le matériel et le numéro d'affiliation (dont les licenciés qui y sont liés et les droits sportifs acquis).

Le Bureau Fédéral approuve cette opération de scission et prononce le transfert de l'affiliation du club « Les Dragons de Villefontaine » au club « Les Dragons » sous le numéro 038003.

### Suresnes Cricket Club

Le Bureau Fédéral valide l'affiliation provisoire du Suresnes Cricket Club, situé 39 allée des Tilleuls

92150 Suresnes, présidé par PEPILIYA KANKANAMAGE Lakshan, co-président et PEPILIYA KANKANAMAGE Kaleen Akaash, co-président, sous le numéro 092029, sous réserve de la modification des statuts demandée par la CFJR. L'affiliation définitive par le Comité Directeur ne pourra intervenir qu'à la preuve du dépôt de ces modification à la préfecture. L'affiliation provisoire permet l'inscription au championnat mais seule l'affiliation définitive permet d'y participer.

Arrivée de Marie-Christine BINOT, le nombre de votant passe à 8.

### MyCoach/ Ex-ALTO

Le Bureau Fédéral prend connaissance du devis et demande au siège fédéral de prendre attache avec la société Ex-ALTO afin de clarifier et d'expliquer le devis de mis en place de L'API MyCoach sur l'extranet E-licence.

## II. Commissions

### CFJR :

Au regard de la nécessité d'ouvrir au plus vite les inscriptions à la compétition, le Bureau Fédéral valide les modifications de l'annexe 4 du Règlement de l'Open de France féminin de Baseball proposées par la CFSS pour clarifier la prise en charge des indemnités de scorage. Cette modification réglementaire sera soumise à la ratification du prochain Comité Directeur.

### Composition :

Conformément à l'article 56.3 du Règlement Intérieur, le Bureau Fédéral ratifie les membres des commissions ci-dessous proposés par leur président :

COMMISSIONS	COMPOSITION
Commission Nationale Arbitrage Baseball	<p><b>Président :</b> Ludovic MEILLIER</p> <p><b>Membres :</b> Stéphane GIRAUD Fabien CARRETTE-LEGRAND (Comité Directeur) Stéphane LARZUL Quentin LOMBARD Jean-Claude LOPEZ DE EGUILAZ Julien MATHEY Laëtitia ODIN Franck BENASSEUR Sylvain PONGE (Comité Directeur) Aina RAJOHNSON (référent DTN)</p>
Commission Fédérale Scorage et Statistiques	<p><b>Présidente :</b> Soazik KLEIN</p> <p><b>Membres :</b> Nora KHEMACHE (Comité Directeur) Julie COUTON-DOUBLET Claire LAROSE Stéphanie RAULET Hervé ROSSI Gabrielle SAUVAGE</p>
Commission Fédérale Sportive	<p><b>Président :</b> Jean-Marie MEURANT (Comité Directeur)</p> <p><b>Membres :</b> Stephen LESFARGUES (DTN) Elliot FLEYS (référent Siege fédéral) Hervé LAPEYRE Frédéric GUERN Olivier DUBAUT François DULPHY</p>

		Franck LECARPENTIER Pierre GIRAUDEAU Aurélie BACELON Marie-Rose KALLI-ALFANO Rémi BOUILLON
Commission Fédérale Jeunes		<b>Président :</b> David TEN EYCK (Comité Directeur) <b>Membres :</b> Stephen LESFARGUES (DTN) François COLLET (référent Siege Fédéral) Gilles BLANCOT Stéphane FROMENT Franck LECARPENTIER Quentin LOMBARD Anthony PIQUET Véronique GRISOT GARBACZ (Comité Directeur) Nora KHEMACHE (Comité Directeur) Manuel MARTINS Emmanuel PREVAUX Jean-Marc BLANCHARD
Commission Formation	Fédéral	<b>Présidente :</b> Christelle BONAVIDA (Comité Directeur) <b>Membre :</b> Damien STURTZER (Comité Directeur) Frederic KERBECHE (Comité Directeur) Lahcene BENHAMIDA (référent DTN) Eric DEDIEU (Responsable INFBS) Aina RAJOHNSON (référent DTN) Aude FATOUT
Commission Financière	Fédérale	<b>Président :</b> Fabien CARRETTE-LEGRAND (Comité Directeur) <b>Membres :</b> Stephen LESFARGUES (DTN) François COLLET (référent Siege fédéral) Emmanuel DANG-VAN (Comité Directeur)
Commission Fédéral Juridique et réglementation		<b>Président :</b> Antoine FONTAINE <b>Membres :</b> Estelle DUPETIT Noémie CHEVALIER-MICHON (référente Siege fédéral) Damien GUIONIE (Comité Directeur)
Sport pour tous		<b>Présidente :</b> Nora KHEMACHE (Comité Directeur) <b>Membres :</b> Stephen LESFARGUES (DTN) Elliot FLEYS (référent Siege fédéral) Tom NAGEL Anne-Marie MOREL (Comité Directeur) Véronique GRISOT-GARBACZ (Comité Directeur) Salma BOULARES Fouzia SAIDI (Comité Directeur) Patrick MILLIO (Comité Directeur)
Commission Fédérale Sport et Handicap		<b>Président :</b> Tom NAGEL <b>Membres :</b> Stephen LESFARGUES (DTN) Christel PHILIPPE Emmanuel LUXI Najib LAMJAJ Alain ROUCAN

	Jean-Marie BOULAY Daniela MARTINEZ
Commission Fédérale Mémoire	<b>Présidente :</b> Véronique GRISOT GARBACZ (Comité Directeur) <b>Membres :</b> François COLLET (référent Siège fédéral) Olivier DUBAUT Didier CANNIOUX Gaëtan ALIBERT Meddy LIGNER Vincent KROPP

Le Bureau Fédéral accorde une dérogation à l'article 56.1 du Règlement Intérieur à la Commission Fédérale Sportive pour sa composition supérieure à 10 membres.

Le Bureau Fédéral accorde une dérogation à l'article 56.1 du Règlement Intérieur à la Commission Fédérale Jeunes pour sa composition supérieure à 10 membres.

### III. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur, se réunira par visioconférence le jeudi 24 février 2022 à 19h00.

#### Ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Présentation Baseballfit par Eric Brindeaux
- Approbations des P.V.
- Commissions
- D.T.N.
- Demandes
- Assemblée Générale
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- COVID-19
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h10. De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

**Thierry RAPHET**  
Président

**Damien GUIONIE**  
Secrétaire Général

# Modifications règlementaires

## Bureau Fédéral du 17 février 2022

I. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES	
BASEBALL .....	1
Proposition 1.    Open de France féminin de baseball .....	1
ANNEXE 4 SCORAGE .....	1

### I. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES BASEBALL

#### Proposition 1.    Open de France féminin de baseball

Exposé des motifs : Précisions des modalités de prise en charge du scorage – à ratifier par le prochain Comité Directeur

##### ANNEXE 4 SCORAGE

##### Tours préliminaires et rencontres de qualification :

Lors des inscriptions, chaque club s'engageant doit avoir au minimum un scoreur diplômé, inscrit au cadre actif et du niveau correspondant ne faisant pas par ailleurs partie de l'encadrement de l'équipe engagée sous peine d'application de la pénalité prévue dans les R.G.E.S. baseball.

Ce scoreur devra officier sur chaque regroupement.

Son nom devra être indiqué sur le formulaire d'inscription, et sera contrôlé.

En cas d'imprévu, le club devra trouver un remplaçant, il pourra être fait appel au responsable de la commission scorage au sein de sa ligue (s'il en existe un) ou auprès de la commission fédérale scorage – statistiques, cette dernière communiquera une liste de scoreurs proche de la ligue.

Les indemnités, selon le barème fédéral, et les frais de déplacement, seront à la charge du club engagé/recevant.

Lorsque des scoreurs-opérateurs sont amenés à saisir des feuilles de score papier aux fins d'en établir les statistiques, ils perçoivent une indemnité dont le montant est voté chaque année par le comité directeur.

##### Phase finale :

Les scoreurs, et les scoreurs-opérateurs sont nommés par la commission fédérale scorage – statistiques en fonction du nombre de rencontres journalières et du nombre de terrains.

Deux scoreurs ou scoreurs-opérateurs par rencontre et directeur de scorage pour le plateau final~~un scoreur-opérateur par catégorie~~.

Les indemnités et les frais de déplacement du directeur de scorage, des scoreurs et des scoreurs-opérateurs sont payés à ceux-ci directement par la Fédération.

Lorsqu'un scoreur fédéral niveau 3 (SF3) ou scoreur fédéral niveau 4 (SF4), ou un scoreur-opérateur présent et opérant ou non sur le lieu des finales, est amené à saisir des feuilles de score papier aux fins d'en établir les statistiques permettant de déterminer les récompenses individuelles à distribuer à la fin de la compétition, il percevra une indemnité financière dont le montant est voté chaque année par le comité directeur fédéral.